

2024/006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 13 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Robert PERROUSSET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 6

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 3

Contre : 2

Abstentions : 1

Etaient présents :

Mme BONA Magali, M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent, M. GIL Olivier, Mme MORENO Valérie, M. PERROUSSET Robert Henri, M. REYMONDON Denis

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MORENO Valérie

Date de convocation
05/03/2024

AMENDES DE POLICE - PROJET ECLUSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal la possibilité de demander les amendes de police dans le cadre du projet des écluses dont le dossier a déjà été vu avec le Département de Saône-et-Loire notamment le STA.

Le conseil municipal de CURTIL-SOUS-BUFFIERES, DECIDE, à l'unanimité,

-de demander les amendes de police pour aider au subventionnement de l'acquisition et mise en place des écluses et des jardinières, plantes ou buissons pour la mise en sécurité des automobilistes, piétons et habitants du village,

-de solliciter le DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE pour obtenir une dérogation afin de pouvoir installer au plus vite les écluses qui font suite aux essais effectués.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Le Maire,

